Envoyé en préfecture le 18/11/2023
Reçu en préfecture le 19/11/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20231116-D2023137-DE

N°2023-137

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 du mois de novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 10 novembre 2023 et affichée le vendredi 10 novembre 2023.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, JOSSET Isabelle, ROBILLARD Christophe, EL MKELLEB Fabien, GRANDJEAN Laurent, DAOULAS Stéphanie, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : PELLETIER Maryse représentée par COURTYTERA Véronique, COCHIN Lionel représenté par MONOT Laure, GANDARD Isabelle représentée par LAURENT Pierre, FOLLIOT Pascal représenté par LONY Eva, TEIXEIRA Christelle représentée par BAKKER Hubert, BAHIN Corinne représentée par SEVESTE CLAUDE, BRUSSELLE Sandrine représentée par GAIR Laurence.

Absents : VAN ASSELT Laurence, THOUMAZET Pascale.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes et redevables et reprise de provisions.

Nombre de membres en exercice :	**29**
Nombre de membres présents :	**20**
Nombre de suffrages exprimés :	**27**
Votes pour :	**27**
Votes contre :	**0**
Abstentions :	**0**

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 18/11/2023
Reçu en préfecture le 19/11/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20231116-D2023137-DE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de [illegible] il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des communes et de leurs établissements publics,

Vu la circulaire n° NOR MCT/B/05/10036/B du 31 décembre 2005,

Vu les états des créances irrécouvrables avec les restes à recouvrer à fin 2023, dressés par le Service de Gestion Comptable de Chelles,

Considérant que l'instruction M57 prévoit de provisionner les risques d'impayés dès qu'ils sont constatés et de reprendre régulièrement ces provisions dès lors que le risque n'existe plus

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame MONOT Laure, Conseillère municipale, chargée du développement de projets liés aux affaires sociales et aux droits des femmes et Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le principe de réaliser la dotation aux provisions 2023 pour un montant de 168,00 euros ainsi que la reprise pour un montant de 502,00 euros et de procéder aux opérations comptables d'ordre budgétaire qui s'imposent

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 de la ville de Tournan-en-Brie, chapitre 68, par décision modificative

Fait et délibéré en séance le 16 novembre 2023.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

Eva LONY
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

*Publication du compte rendu des délibérations le : **17/11/2023***
*Délibération transmise au Représentant de l'État le : **17/11/2023***
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.